

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 05.06.2019	Heure	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Conseil d'État		Lié à :(obligatoire) ad 18.045
Titre : Amendement au projet de décret portant octroi, dans le cadre d'un programme d'impulsion et de transformations, de sept crédits d'engagement relatifs au soutien et à la réalisation de divers projets, pour un montant cumulé de 70'800'000 francs		
Contenu : Article 10, alinéa 1 ¹ Le Conseil d'État décide de la répartition des <u>crédits-cadres</u> visés par les articles premier à 7 (<u>suppression de : en crédits-cadres</u>) en crédits d'objet, respectivement en crédits d'étude.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :